

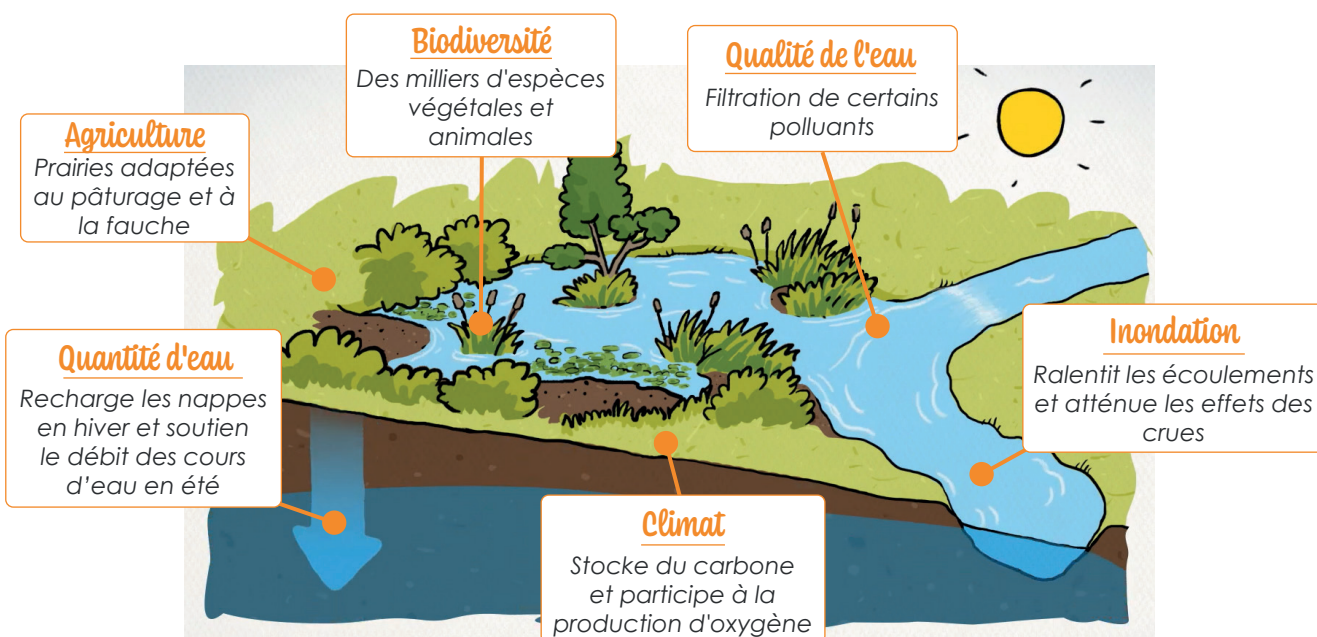


PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DES ESPÈCES

Les milieux aquatiques regroupent les rivières et ruisseaux, comme l'Ain et ses affluents, mais aussi des milieux plus « stagnants » comme les étangs ou les mares, ainsi que des zones humides (marais, tourbières, bras morts, prairies humides).

Véritables réservoirs de biodiversité, ils accueillent de nombreuses espèces animales et végétales et rendent des services essentiels au territoire : filtration naturelle de l'eau, régulation des crues, soutien des débits en période sèche.

ZOOM SUR Les zones humides



PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZONES HUMIDES (PGSZH)

Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) est **un outil de planification** qui permet d'identifier, de hiérarchiser et de **prioriser les actions en faveur des zones humides du territoire**. Il offre une **vision globale de l'état des zones humides** en analysant leurs fonctions, les pressions qu'elles subissent et leur niveau de dégradation.

Quels objectifs ?

- **Préserver les zones humides les plus fonctionnelles :**
Protéger les milieux présentant les plus forts enjeux écologiques et les menaces les plus importantes.
- **Restaurer les zones humides dégradées :**
Identifier les secteurs où une restauration serait la plus réalisable et ses bénéfices les plus importants.
- **Suivre l'évolution du territoire :**
Constituer un véritable observatoire des zones humides et de leur état de conservation.

➔ Le PGSZH ne définit pas directement les travaux à réaliser. Il permet d'identifier les zones humides prioritaires sur lesquelles des plans de gestion ou des actions spécifiques devront ensuite être mise en œuvre.

Le PGSZH du SR3A recense **946 zones humides** réparties sur l'ensemble du bassin versant.



